

Programme et objectifs de la conférence européenne de la culture (1949)

Légende: En novembre 1948, la section culturelle du Mouvement européen et le Bureau d'études pour un Centre européen de la culture publient conjointement un programme pour la conférence européenne de la culture qui doit se tenir à Lausanne du 8 au 12 décembre 1949.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa II Poggiolo. Dépôts, DEP. Mouvement européen. ME 528.

1/5

Copyright: Tous droits réservés

 $\textbf{URL:} \ http://www.cvce.eu/obj/programme_et_objectifs_de_la_conference_europeenne_de_la_culture_1949-fr-$

ee48e48d-09ef-4d57-a734-35f5674b43cf.html **Date de dernière mise à jour:** 07/09/2012

07/09/2012



Note programmatique de la Conférence européenne de la culture

Mouvement européen

Bureau d'études pour un Centre européen de la culture

Conférence européenne de la culture

Sous les auspices du Mouvement européen, se tiendra à Lausanne du 8 au 12 décembre 1949 une **Conférence européenne de la Culture**.

Cette manifestation se placera dans le cadre de l'action générale du Mouvement européen, organe de coordination des principales associations pour l'unité européenne.

En mai 1948, le **congrès de l'Europe** à La Haye avait pris trois séries de décisions.

- 1. La Résolution politique demandait la création d'une Assemblée européenne. Ce projet, adopté en quelques mois par treize gouvernements, aboutit à la création du Conseil de l'Europe, le 5 mai 1949, et à la convocation à Strasbourg, le 10 août 1949, d'une première session de l'**Assemblée consultative** européenne.
- 2. La Résolution économique et sociale proposait diverses mesures dont une partie a été étudiée par le **Congrès économique** du Mouvement européen, réuni à Westminster en avril 1949, et dont l'autre partie fera l'objet des travaux d'un **Congrès social**, qui se tiendra l'année prochaine.
- 3. Enfin, la Résolution culturelle préconisait la création d'un organisme permanent qui aurait notamment pour tâche « d'étudier la constitution et les attributions d'un Centre européen de la Culture ». Cet organisme permanent existe aujourd'hui; c'est la section culturelle du Mouvement européen, dont l'un des premiers actes a été de fonder un « Bureau d'études pour le Centre européen de la Culture » qui fonctionne à Genève depuis le 15 février 1949.

A Strasbourg, enfin, l'Assemblée européenne a constitué lors de sa première session une Commission des affaires culturelles.

La *Conférence européenne de la Culture* vient donc à son heure et prend sa place dans un ensemble de projets et de réalisations organiquement liés.

Le terme de culture recouvre ou évoque des réalités extrêmement diverses: inventions techniques et beauxarts; hygiène, éducation et procédés de construction; littérature, philosophie et doctrines de l'État; conceptions de la liberté, de la justice et de la dignité humaine; esprit critique; religions.

C'est tout cela qui a fait de l'Europe autre chose qu'un « cap de l'Asie », et c'est cela qui doit la sauver, dans la crise décisive qu'elle traverse. Les efforts entrepris aujourd'hui pour reconstruire son économie ou pour créer des structures politiques supranationales risquent de rester vains si l'Europe ne retrouve pas une volonté de vivre, de guérir, et de rassembler à cette fin ses énergies intellectuelles et spirituelles. Réveiller la conscience commune des pays libres, le sentiment de notre commune appartenance à une civilisation qui a fait notre grandeur, et qui reste pour nous le sens même de la vie, voilà la condition première, *sine qua non*, de toute renaissance européenne.

Tandis que s'esquissent à Strasbourg les cadres politiques de l'Europe nouvelle, il est grand temps de définir la visée humaine qui doit présider à cette action, la vocation présente de la communauté européenne.

Tel est le but général de notre entreprise, et tel est le sens profond de la Conférence de Lausanne. Elle doit montrer que nos forces culturelles peuvent contribuer à l'union de l'Europe, et qu'en retour, l'Europe unie sera seule capable de sauver nos cultures dans leur précieuse diversité.

2 / 5 07/09/2012



C'est en définitive le double problème de la liberté de l'esprit et de sa responsabilité qui sera posé à la Conférence. Deux formules peuvent le résumer: **La culture au service de l'Europe**, souligne les responsabilités de l'esprit. **L'Europe au service de nos cultures**, indique le moyen de protéger la liberté de l'esprit, menacée de toutes parts.

Mais sous peine de se perdre dans des généralités ambitieuses et sans conséquences, le Congrès fera bien de reconnaître d'abord l'état réel de la culture en Europe, les misères dont elle souffre, les dangers qui la guettent. C'est pourquoi les deux thèmes qui serviront de point de départ aux débats seront d'une part « les conditions matérielles et morales de la vie de l'esprit en Europe » et d'autre part l'étude des « institutions et réformes » souhaitables pour développer l'esprit européen.

Dès le mois de juillet, le Bureau d'études de Genève, chargé par la section culturelle du Mouvement européen de la préparation de la Conférence, adressait aux groupes culturels du Mouvement, dans nos divers pays, un premier questionnaire. Les réponses permettront d'esquisser l'inventaire des forces culturelles en Europe et de signaler les réformes urgentes.

Le rapport général, qui doit être établi par le Bureau d'études, synthétisera ces rapports nationaux, et servira de base aux travaux de la Conférence.

Deux commissions spéciales sont prévues.

La **commission des échanges** sera chargée, en particulier, d'étudier l'état des échanges culturels existants, les restrictions de toute espèce qui tendent à les paralyser, et les réformes appropriées sur le plan européen.

La **commission des institutions européennes** aura pour tâche de déterminer les attributs des institutions nouvelles (telles que le Centre européen de la Culture, le Collège de l'Europe, une Université européenne, etc.), et de favoriser la collaboration des instituts déjà existants.

Ces deux thèmes sont complémentaires. A la suppression des obstacles et des entraves aux échanges sans lesquels toute culture dépérit, doit répondre un effort d'organisation et de coordination attestant d'une manière positive l'unité de nos cultures dans leur diversité.

Quant à cette unité elle-même et aux **valeurs communes** qui la fondent, elle sera le thème des débats généraux qui se poursuivront en séances plénières. Diverses personnalités de réputation européenne seront appelées à inspirer et éclairer ces débats par des interventions ou rapports préparés à l'avance. Bien entendu, les membres des deux commissions spéciales participeront à ces séances plénières, et y apporteront les résultats de leurs travaux.

Ainsi espérons-nous éviter le double danger qui menace les congrès d'intellectuels: la fuite dans les idées générales, sans souci d'efficacité, et la fuite dans les mesures pratiques, sans souci des buts généraux.

Les résolutions pratiques et la **Déclaration** qui leur servira de préface seront rédigées au terme des débats et proposées au vote de la Conférence. Elles seront aussitôt transmises, par les soins du Mouvement européen, à l'Assemblée consultative, dont la commission des affaires culturelles sera invitée *in corpore* à Lausanne. Tout porte à croire qu'elles seront prises en considération par les gouvernements, comme il en fut déjà des projets de La Haye, de Bruxelles et de Westminster.

ORGANISATION

Le **nombre des délégués** a été fixé par le Comité exécutif du Mouvement européen sur la base suivante: chaque pays aura droit au double des sièges qu'il occupe au Conseil international du Mouvement (soit 16 pour les grands pays, 2 à 10 pour les autres, le total ne dépassant pas 200, y compris les invités d'honneur).

Il est rappelé que les délégués ne devront pas se considérer comme des membres de délégations nationales, mais bien comme des délégués **européens**, représentant divers aspects d'une seule et même communauté de

3 / 5 07/09/2012



civilisation.

La **liste des délégués** proposés par les conseils nationaux du Mouvement doit être adressée en deux exemplaires au secrétariat de la section culturelle du Mouvement européen, St. Stephens House 93, Victoria Embankment, Londres S. W. 1, et au Bureau d'études pour un Centre européen de la Culture, Palais Wilson, Genève.

Cette liste devra être établie en tenant compte des diverses tendances vivantes dans chaque pays et des diverses branches de la vie culturelle. Elle comprendra autant que possible des créateurs et des administrateurs de la culture, des professeurs, des écrivains, des savants, des artistes, des théologiens. Après examen des propositions, les invitations seront adressées directement par les soins du secrétariat du Mouvement européen.

Les **frais de voyage** seront à la charge des Conseils nationaux qui auront désigné les délégués. Les frais de séjour (logement et nourriture) seront, pour la durée du Congrès — soit du 8 décembre au 12 décembre à 13 heures — à la charge du Comité d'organisation. Des instructions précises et détaillées seront jointes aux invitations.

La Conférence sera présidée par M. Salvador de Madariaga, président de la section culturelle du Mouvement européen; le rapporteur général en sera M. Denis de Rougemont, directeur du Bureau d'études pour un Centre européen de la Culture; son secrétaire général, M. Raymond Silva, secrétaire général du même Bureau, assisté par M. Jean-Paul de Dadelsen, secrétaire de la section culturelle.

Horaire de la conférence

Jeudi 8 décembre:

14.30-16.30 Théâtre municipal: Séance inaugurale.

Ouverture de la Conférence par le président de la Section culturelle.

Discours d'accueil du Gouvernement vaudois et de la Municipalité de Lausanne.

Message du Conseil fédéral.

Discours de M. Paul-Henri Spaak, président de l'Assemblée européenne, président d'honneur du Mouvement européen.

Discours de deux éminentes personnalités dont les noms seront donnés ultérieurement.

Discours du président de la section culturelle.

17.00-18.30 Palais du Tribunal fédéral: Première séance plénière.

Exposé du président de la section culturelle.

Présentation du Rapport général.

Vendredi 9 décembre:

9.30-12.30 Tribunal fédéral: Séance plénière.

Constitution des commissions, nomination des présidents et des bureaux de ces commissions; Séance de travail.

15.00-18.00 Séance plénière, discours de personnalités européennes sur les valeurs communes de notre civilisation. — Discussion ouverte.

4/5

18.30 -20.00 Réception.

21.00-24.00 Poursuite des travaux en commissions.

07/09/2012



Samedi 10 décembre:

9.30-12.30 Rédaction des Résolutions des deux commissions.

15.00-18.00 Séance plénière, reprise de la discussion et poursuite des débats.

18.30 Réception.

21.00 Spectacle lyrique.

Dimanche 11 décembre:

Matin Services religieux.

10.30 Séance en commun des présidents et rapporteurs des commissions pour étudier les résolutions et les transmettre au Comité de rédaction.

19.00 Dîner aux flambeaux, au Château de Chillon.

21.30 Comité de rédaction.

Lundi 12 décembre:

9.30-11.30 Séance plénière.

Discussion générale et vote des résolutions.

11.45-13.00 Séance de clôture:

Discours de clôture.

Lecture de la Déclaration destinée à servir de préface aux Résolutions et faisant appel aux Européens, aux membres du Mouvement européen, à l'Assemblée européenne, aux Gouvernements.

5/5

07/09/2012